

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - LAVIT F. - SOULIÉ C.

Mesdames DEMARAIS C. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ C.

Absente : Madame PAILLÈS S.

Procuration : Monsieur ISARN Pierre à FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel

26/2021 - Actes rectificatifs - Lotissement LE RENNIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du lotissement LE RENNIS, il y aurait lieu d'entériner les décisions suivantes, à savoir :

- Confirmer que les frais, droits et honoraires des rétrocessions de lots effectuées aux anciens propriétaires de l'assiette du lotissement pour « les Consorts DELMAS Annie et DELMAS Jacques - Les consorts ALCAZAR Anthony - ALCAZAR Vanessa - SERRA Dimitri » sont effectivement à la charge des acquéreurs
- Confirmer que les honoraires et uniquement les honoraires de l'acte de rétrocession de lots à Monsieur BEAUCHAMPS Cyrille sont à la charge de la commune

Il demande au Conseil de bien vouloir son avis.

**Le Conseil Municipal, vu l'exposé de Monsieur le Président,
à l'unanimité des membres présents,**

CONFIRME que les frais, droits et honoraires des rétrocessions de lots effectuées aux anciens propriétaires de l'assiette du lotissement pour « les Consorts DELMAS Annie et DELMAS Jacques - Les consorts ALCAZAR Anthony - ALCAZAR Vanessa - SERRA Dimitri » sont effectivement à la charge des acquéreurs

CONFIRME que les honoraires et uniquement les honoraires de l'acte de rétrocession de lots à Monsieur BEAUCHAMPS Cyrille sont à la charge de la commune.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

